

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Le paysage médiatique actuel du Burkina Faso doit beaucoup à l'adoption du Code de l'Information en décembre 1993, lequel a été fortement critiqué par les professionnels de l'information. Malgré les critiques, le Code a permis l'écllosion de plusieurs stations de radios privées, de journaux et de quelques stations de télévision. De plus, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), composé surtout de membres nommés par le gouvernement, joue un



BURKINA FASO

rôle important en tant que principal organe de réglementation des médias.

Le Burkina Faso a obtenu son indépendance en 1960. Après des décennies d'agitation politique, qui ont commencé du milieu des années soixante, le pays a acquis de la stabilité depuis l'adoption de la Constitution de la Quatrième République le 2 juin 1991.

Le chef d'État actuel, Blaise Compaoré, un militaire qui a pris le pouvoir en 1987, a été élu président en 1991 après une élection boycottée par l'opposition. En 2006, Compaoré a obtenu un troisième mandat.

En 1998, au lendemain de l'élection présidentielle, le Burkina Faso a été plongé dans une crise politique profonde causée par l'assassinat d'un journaliste très connu, Norbert Zongo, directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *L'Indépendant*. Un collectif de plusieurs organisations politiques, de médias, de défense des droits de l'homme et d'associations diverses a été constitué pour réclamer toute la lumière sur ce meurtre. Une commission d'enquête indépendante internationale a conclu que le journaliste avait été tué parce qu'il menait une enquête sur la mort du chauffeur du frère du président Compaoré. La commission désigna comme suspects sérieux des membres de la garde présidentielle.

Le lien entre des représentants du gouvernement et le meurtre de Zongo provoqua des grèves et des manifestations. Pour tenter de mettre fin à ces troubles politiques, la Constitution fut modifiée afin de restreindre le mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable une seule fois, abrogeant ainsi une modification précédente, instituée par Compaoré, qui abolissait les limites à la durée du mandat présidentiel. En 2006, l'action contre les suspects dans l'affaire Norbert Zongo fut déboutée faute de preuve, entraînant la condamnation des médias locaux et internationaux et d'organisations de défense des droits de l'homme.

Le paysage médiatique actuel du Burkina Faso doit beaucoup à l'adoption du Code de l'Information en décembre 1993, lequel a été fortement critiqué par les professionnels de l'information. Malgré les critiques, le Code a permis l'éclosion de plusieurs stations de radios privées, de journaux et de quelques stations de télévision. De plus, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), composé surtout de membres nommés par le gouvernement, joue un rôle important en tant que principal organe de réglementation des médias.

La note globale du Burkina Faso a été largement réduite par les notes relativement faibles des objectifs 2 et 4, le journalisme professionnel et la gestion des affaires, qui n'ont respectivement obtenu que 1,65 et 1,34 point. Seul l'objectif 5, les institutions de soutien, a produit un résultat considérablement plus élevé à 2,45. Ces résultats reflètent en général les constatations du rapport de 2005 du Conseil Supérieur de la Communication, selon lequel : « avec l'adoption de la loi fondamentale en juin 1991, la situation des médias a considérablement évolué. Si le champ de la liberté de la presse s'est beaucoup élargi, force est de constater la persistance de lourdeurs d'ordre sociopolitique, économique et institutionnel qui freinent toujours le progrès de ce secteur. »

COUP D'ŒIL SUR LE BURKINA FASO

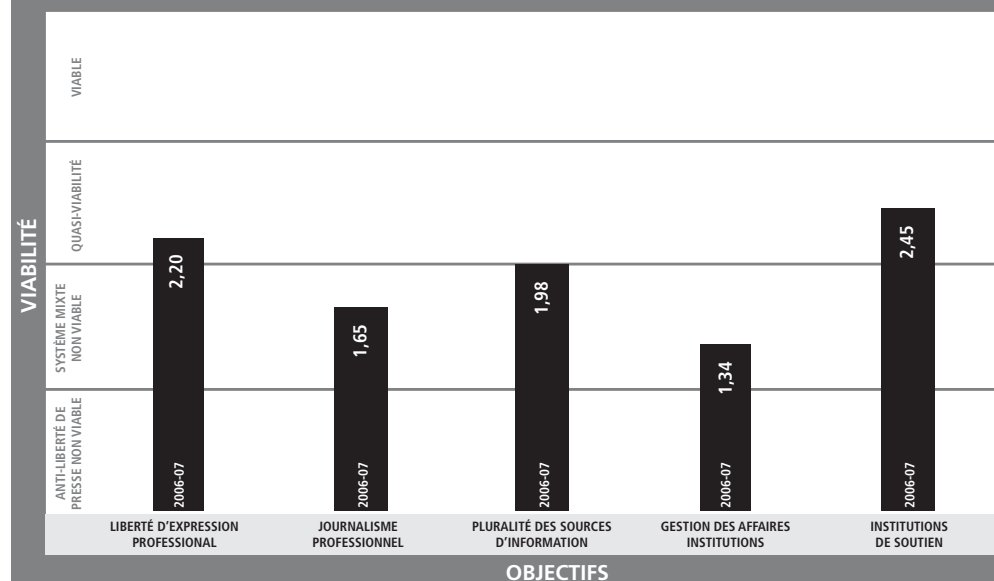
GÉNÉRALITÉS

- > **Population** : 14 326 203 (*CIA World Factbook* estimation de juillet 2007)
- > **Capitale** : Ouagadougou
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Mossi plus de 40 %, autres, environ 60 % (comprend Gurunsi, Senufo, Lobi, Bobo, Mande, et Fulani) (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en pourcentage de la population)** : musulmans 50 %, croyances autochtones 40 %, chrétiens (surtout catholiques) 10 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues (en pourcentage de la population)** : français (langue officielle), langues indigènes africaines de la famille soudanienne parlées par 90 % de la population (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas – 2006)** : 6,311 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (PPP – 2006)** 1 330 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 21,8 % (hommes 29,4 %, femmes 15,2 %) (estimation de 2003, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Blaise Compaoré (depuis le 15 octobre 1987)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : publications écrites : 4 quotidiens, 7 hebdomadaires, 12 journaux en langues nationales; radio : 4 stations internationales et 57 stations privées; télévision : 3 stations privées (rapport public du Haut Conseil de la Communication 2005)
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : trois principaux quotidiens : *Sidwaya* (État), *L'Observateur Paalga* (privé), *Le Pays* (privé), *L'Express du Faso* (privé)
- > **Indices d'écoute** : quatre stations de radio les plus populaires : RFI, VOA, BBC, Africa n°1; trois stations de télévision les plus populaires : Canal 3, SMTV, CVK
- > **Agences de presse** : S. O.
- > **Revenu annuel des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 80 000 (*CIA World Factbook* estimation de 2006)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: BURKINA FASO



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,20

Seuls quelques indicateurs ont donné un résultat semblable à la moyenne globale de l'objectif 1. Les panélistes ont donné des notes élevées pour les indicateurs 8 et 9, le libre accès aux sources d'actualités internationales et l'absence de restriction à la profession journalistique. Toutefois, les indicateurs 4, 5, 6 et 7 ont tous obtenu plus d'un demi-point de moins que la moyenne, reflétant l'opinion des panélistes voulant qu'il reste au Burkina Faso beaucoup de progrès à faire pour empêcher les crimes contre les journalistes et poursuivre les coupables de tels crimes, cesser de favoriser les médias d'État, éliminer les lois sur la diffamation criminelle et donner accès à l'information publique.

Bien que la Constitution garantisse la liberté d'expression et que le Code de l'information affirme l'indépendance des journalistes dans l'exercice de leur profession, ces lois sont pleines de contradictions et de lacunes. Selon Évariste Zongo, coordonnateur des programmes de l'Association des Éditeurs et Publieurs des Journaux en Langues Nationales (AEJPLN),

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

« il y a un écart entre ces dispositions et les pratiques. L'application des textes et leurs interprétations juridiques ne protègent pas assez les journalistes. En 2006, il y a eu des procès pour diffamation intentés contre des journaux usant de leur droit d'expression. » Newton Ahmed Barry, rédacteur en chef du bimensuel *L'Événement*, spécialisé dans le journalisme d'investigation ajoute « la loi sur la presse au Burkina Faso est le reflet du régime politique en place. Il est assez frileux sur les libertés. Les libertés sont octroyées, mais elles sont canalisées. » Selon Danielle Bougaïré, enseignante au département de journalisme de l'université de Ouagadougou : « Dans la pratique, les textes (de la loi) ne sont pas appliqués et les journalistes sont souvent menacés et traduits devant la justice. À titre d'exemple, *L'Événement* dans l'affaire Norbert Zongo et François Compaoré. »

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), créé en 1995, est l'organe de régulation de la communication et de l'information au Burkina Faso. Il est constitué d'un collège de 12 conseillers désignés par le président (quatre), le président de l'Assemblée nationale (trois), le président du Conseil constitutionnel (un) et les associations professionnelles de la communication et de l'audiovisuel (quatre). Le président du CSC est nommé par décret présidentiel. C'est le CSC qui accorde les fréquences de radio et de télévision, aussi bien privées que publiques.

Son indépendance a été contestée par les panélistes qui le jugent structurellement et politiquement dépendant des pouvoirs publics. Justin Coulibaly, secrétaire général du Syndicat national des travailleurs de l'Information et de la communication (SYNATIC) a noté que « le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) a présenté il y a plusieurs années une demande d'attribution de fréquence auprès du Conseil Supérieur de la Communication sans résultat ».¹

Les entreprises de presse n'ont pas de statut fiscal particulier au Burkina Faso. Elles sont assujetties aux taxes et aux impôts comme toutes autres activités du secteur commercial. Elles bénéficient cependant d'une aide annuelle modeste de l'État (150 millions FCFA en 2006 pour environ 100 médias privés) pour ceux qui la sollicitent. Cependant, les patrons de presse préféreraient une défiscalisation du secteur.

En plus de cette subvention, les médias, qu'ils soient du secteur privé ou public, reçoivent des aides ponctuelles de l'administration publique ou d'organismes internationaux. Ces aides sont destinées à la formation et au perfectionnement des journalistes ou à l'amélioration de l'équipement technologique. Elles peuvent être affectées à des événements

¹ Le MBDP a joué un rôle très important au sein du groupe rassemblé pour enquêter sur le meurtre du journaliste Norbert Zongo en 1998.

Les médias, qu'ils soient du secteur privé ou public, reçoivent des aides ponctuelles de l'administration publique ou d'organismes internationaux. Ces aides sont destinées à la formation et au perfectionnement des journalistes ou à l'amélioration de l'équipement technologique. Elles peuvent être affectées à des événements précis, tels que la couverture des élections législatives et présidentielles, les grandes rencontres politiques, culturelles ou sociales (sommets de chefs d'État), Festivals internationaux du cinéma, de l'artisanat et de la culture.

précis, tels que la couverture des élections législatives et présidentielles, les grandes rencontres politiques, culturelles ou sociales (sommets de chefs d'État), Festivals internationaux du cinéma, de l'artisanat et de la culture.

Les médias d'État sont des établissements publics qui disposent d'une certaine autonomie de gestion, mais, comme le fait remarquer Joachim Baky, panéliste et gérant de l'agence de publicité, « Édifice », « leurs revenus sont reversés au Trésor public, car ils représentent des postes de recettes pour l'État ».

Les médias privés sont assujettis à des charges fiscales (TVA de 18 %) sur la publicité, ce qui les désavantage par rapport aux médias d'État qui ne paient pas la TVA et peuvent proposer des tarifs d'annonces inférieurs à ceux des entreprises privées. Ce qui fait dire à Rémis Dandjinou, chef des programmes de la chaîne privée Canal 3 que « les médias publics d'État jouissent d'un traitement de faveur vis-à-vis de la fiscalité puisqu'ils ne sont pas assujettis aux impôts contrairement aux médias privés ».

En 2006, plusieurs journalistes ont été malmenés sur les lieux de reportage par les forces de sécurité, et leur matériel de travail a parfois été saisi. Les panélistes reconnaissent que ce sont des cas isolés. Il reste que ces événements ne font l'objet d'aucune investigation et les protestations des organisations de défense des journalistes sont restées sans réponse. Ramata Soré a été victime de menaces et de violences à la Place de la Nation en décembre 2006 pour avoir enquêté sur les homosexuels au Burkina Faso. Jean Victor Ouédraogo de la radio à but non lucratif *La Voix du Paysan* et correspondant

du quotidien d'État *Sidwaya*, a raconté ses déboires avec un Gouverneur qui n'a pas aimé que le journaliste rende compte de la présence d'arsenic dans les puits de sa région.

Les médias de l'État sont dominés par le gouvernement. Les panélistes ont noté que depuis 2006, les radios et télévisions d'État n'ont pas toujours été équitables dans leurs reportages et dans le traitement de l'actualité, refusant constamment de tenir compte du point de vue de la société civile et des syndicats. Cela se voit particulièrement durant les périodes électorales, ont déclaré les panélistes.

Rémis Dandjinou ajoute : « Le texte de loi instituant le CSC prévoit un cahier des charges pour les médias publics, mais dans les faits, pour ce qui les concerne, rien n'a été décidé en 2006 alors que les entreprises privées de radio et de télévision doivent observer un cahier de missions et de charges strict ».

Le magistrat Éric Sibiri Kam, membre de la Ligue pour la Défense de la Liberté de la Presse décrit un autre problème des journalistes du secteur privé : « La diffamation est une offense criminelle. En principe, la personne qui accuse doit présenter des preuves à l'appui. Cependant, dans les cas de diffamation, les journalistes (la défense) doivent prouver qu'il n'y a pas eu de diffamation. » Un autre magistrat, Kassoum Kambou, membre du MBDHP ajoute : « J'estime que les journalistes ne sont pas assez protégés juridiquement dans notre pays. Le peu d'indépendance de la magistrature vient renforcer, aggraver cette situation. »

Les panélistes ont en général noté que l'accès à l'information est difficile pour les journalistes qui veulent faire des investigations plutôt que de se fier aux rumeurs. Ramata Soré, journaliste à *l'Événement* et lauréate de plusieurs prix, résume la situation en déclarant : « L'accès à l'information publique est garanti par le code de l'information. Mais ce code ne précise pas les procédures que le journaliste se doit de suivre si d'aventure ces informations lui sont refusées. » Elle estime que « l'accès à l'information publique pose problème. Le responsable d'une administration refuse très souvent de s'exprimer lorsqu'il est contacté, car il attend ou demande l'accord de son ministre avant de permettre aux journalistes d'accéder aux sources. »

Elle est appuyée dans son assertion par le responsable de la Ligue pour défense de la liberté de la presse (LDLP) Sibiri Éric Kam qui affirme que : « Le droit est affirmé, mais l'accès n'est pas réglementé. Il n'y a pas d'action concrète pour rendre effectif ce droit d'accès. Une disposition du Code de l'Information (article 50) dit que tout agent de l'État doit fournir au journaliste l'information publique qu'il demande, mais, dans la réalité, il n'y a aucune procédure de prévue pour obtenir cette information. Il y a un silence général. Le journaliste est renvoyé de hiérarchie en hiérarchie et c'est tout. »

La plupart des médias du Burkina Faso utilisent Internet et ont un accès libre aux informations diffusées par les médias internationaux. La principale difficulté, affirment les panélistes, réside dans le coût. Par exemple, de nombreux journaux reprennent des informations d'agences sans les citer de crainte d'avoir à les payer.

Il n'y a aucune restriction dans la pratique du journalisme au Burkina Faso et les panélistes ont constaté simplement que la carte de journaliste professionnel instituée par la loi (article 47 du Code de l'information adopté en 1993) n'est toujours pas en vigueur et que le statut des journalistes n'est pas clair. La loi prescrit pour les journalistes une clause de conscience pour les aider à résister aux pressions, mais ne dit pas comment en jouir.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,65

Tous les indicateurs ont obtenu une note relativement semblable à la moyenne de l'objectif avec toutefois une exception pour l'indicateur 5, le niveau de paie des journalistes, auquel les panélistes ont accordé un point complet en moins.

Les panélistes avaient des opinions divergentes sur la capacité des journalistes à faire des reportages justes et objectifs en identifiant bien leurs sources. Certains affirment que le Burkina Faso dispose de journalistes compétents, formés dans des écoles de journalisme au Burkina, ailleurs en Afrique ou en Europe. D'autres sont d'avis contraire et maintiennent que le niveau de compétence des journalistes est peu élevé. La réalité est que beaucoup de journalistes d'expérience, formés à l'étranger pour la plupart, ont quitté le monde médiatique — surtout les médias d'État — pour d'autres services gouvernementaux à titre de directeurs de presse dans les cabinets ministériels ou à d'autres postes semblables.

Les moins enthousiastes ont rappelé que dans un rapport de 2005 sur l'observation de la programmation de quatre stations commerciales de Ouagadougou, l'organe de régulation de l'information et de la communication, le CSC, arrive à la conclusion suivante : « Les irrégularités relevées surtout au niveau de la grille des programmes montrent une forte présence d'amateurisme, tant dans la gestion des radios que dans l'exercice de la profession. Un effort de formation du personnel de gestion des radios et des journalistes est indispensable. »² « La formation des journalistes est insuffisante. Nombre de journalistes dans les rédactions n'ont pas eu de formation adéquate et ne

² Rapport de 2005 du HCC (www.cc.bf)

La plupart des médias du Burkina Faso utilisent Internet et ont un accès libre aux informations diffusées par les médias internationaux. La principale difficulté, affirment les panélistes, réside dans le coût. Par exemple, de nombreux journaux reprennent des informations d'agences sans les citer de crainte d'avoir à les payer.

sont pas passés par une école de journalisme », dit Ahmed Newton Barry de *l'Événement*.

« Le journalisme satisfait aux normes de qualité au Burkina Faso : il y a des professionnels formés, il existe des écoles de formation, une faculté de journalisme, des formateurs. Cependant avec l'explosion des médias ces dernières années, la naissance des journaux et des radios communautaires, beaucoup de nouveaux animateurs et de journalistes sont venus dans les rédactions sans formation », observe Évariste Zongo. Il ajoute que « les conditions de travail ne garantissent pas l'objectivité dans le traitement des informations de certains journalistes. Il y a des cas de corruptions assez bien connus. »

« Au Burkina Faso, le journalisme ne satisfait pas toujours aux normes de qualité professionnelle. En fait, certains journalistes, malgré leur bonne volonté, accusent des lacunes dans le traitement de l'information par insuffisance de formation. En témoigne le nombre de procès contre des

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les normes d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

« *Le journalisme satisfait aux normes de qualité au Burkina Faso : il y a des professionnels formés, il existe des écoles de formation, une faculté de journalisme, des formateurs. Cependant avec l'explosion des médias ces dernières années, la naissance des journaux et des radios communautaires, beaucoup de nouveaux animateurs et de journalistes sont venus dans les rédactions sans formation* », observe Évariste Zongo.

journalistes au niveau de la presse écrite privée surtout », estime Nathalie Somé.

« Certes, certains journaux comme *l'Événement* et *Sidwaya*, publient de temps en temps de bons reportages, mais cela n'arrive pas très souvent », assure Danielle Bougaïré. Pour avoir été membre à trois reprises du jury des Prix Galian récompensant chaque année les meilleurs journalistes du Burkina Faso, elle assure que la connaissance et la pratique des genres journalistiques sont faibles. Les médias se contentent de comptes-rendus de séminaires, d'événements officiels commandités, de lettres de lecteurs. Les journalistes rédigent en fait très peu d'articles.

Éric Sibiri Kam, de la Ligue pour la Défense de la Liberté de la Presse (LDLP), explique : « L'équité et l'objectivité ne sont pas la préoccupation des reporters burkinabè. La rumeur a une bonne place dans diverses rubriques de la presse écrite. » Il mentionne diverses chroniques, telles « Pop pourri », « Une lettre pour Laye », « Confidences du week-end » et « Kantigui » comme exemple de prolifération de rumeurs dans les médias. Le recours à des experts est exceptionnel et la présentation d'un point de vue différent n'est pas la règle dans les articles. La censure et l'autocensure pour plaire aux classes dominantes sont pratiquées dans l'audiovisuel public où on constate des refus de diffusion de capsules publicitaires et d'informations dites « dérangeantes ».

Justin Coulibaly constate que « les journalistes, particulièrement certains de la presse d'État, sont les porte-voix du pouvoir. Ils ne consultent presque jamais les sources défavorables aux activités gouvernementales et ne conduisent pas les entretiens de façon professionnelle. Beaucoup de manifestations des organisations de la société civile sont occultées ou traitées de façon très subjective et orientée pour satisfaire les hommes du pouvoir. »

Dans son rapport de 2005, le CSC après avoir observé les programmes des stations de radio Radio Ouaga FM, Radio Horizon FM, Radio Pulsar, Radio Savane FM a abouti aux conclusions suivantes : « Aucune des radios observées ne respecte le principe de pluralisme et d'équilibre de l'information. À travers des émissions-débats ou d'information, toutes les stations de radio tendent à favoriser la société civile au détriment du gouvernement ou de la majorité. »

Bien qu'il ait déjà critiqué les niveaux de formation, Newton Ahmen Barry ajoute : « Les journalistes burkinabè font de sérieux efforts pour respecter les normes déontologiques dans leur travail au quotidien ». En 1990, un code d'éthique a été adopté par l'Association des Journalistes du Burkina Faso lors d'une rencontre nationale. Une instance d'autorégulation des médias, l'ONAP (Observatoire National de Presse) a vu le jour en 2000. Ce qui n'empêche pas Éric Sibiri Kam de noter « quelques manquements à l'éthique de temps à autre et que les articles complaisants sont monnaie courante, notamment dans la presse écrite. », propos atténués par Nathalie Salomé : « L'insuffisance en formation entraîne de façon inconsciente parfois des violations de l'éthique ».

Bien qu'aucun sujet ne soit tabou, l'autocensure existe et est abondamment pratiquée, comme l'a constaté Ramata Soré : « J'ai discuté avec des journalistes qui craignent qu'en parlant de telle ou telle information ils aient des répercussions sur leurs activités; donc ils préfèrent se taire là-dessus. » La couverture de la situation politique courante est délicate, car elle expose les journalistes à des interrogations abusives, comme l'ont démontré les cas des rédacteurs de *L'Événement* et de *Bendré* qui avait publié des reportages critiques à l'égard du jugement de non-lieu dans l'affaire Norbert Zongo.

Newton Ahmed Barry préfère quant à lui « parler de responsabilité sociale du journaliste qui l'amène à ne pas publier certaines informations. Ce n'est pas tout ce que l'on entend qu'on écrit, précise-t-il. Prenons l'exemple de l'affaire Issaka Korogo et des marchés de l'État³ sur laquelle nous avons enquêté en 2006. La fiabilité des sources dans notre pays n'est pas facile. Après avoir mené beaucoup d'enquêtes, je peux dire que dans ce pays, beaucoup de gens voient les choses par les oreilles, personne ne les voit par les yeux. Tu demandes à quelqu'un, il te dira, il y a ça et ça. Quand on insiste, il dit non, je n'ai pas vu, on m'a dit. C'est la rumeur. »

Éric Sibiri Kam quant à lui, cite un cas d'autocensure à la Télévision Nationale du Burkina Faso (TNB) au cours de l'année 2006 : « Quand les murs d'un édifice d'une entreprise [appartenant au frère du président] sont tombés causant

³ Il s'agit d'une cause célèbre en 2006. Un homme d'affaires était accusé d'avoir imité la signature du ministre des Finances pour obtenir un prêt bancaire pour la création d'un marché public. L'État n'a jamais fait d'enquête.

officiellement des morts, trois ou quatre, la télévision nationale n'a pas fait cas de cela. Mais quand le mur d'un terrain d'entraînement d'un club de football est tombé, la TNB s'est déplacée. Un enfant avait été tué. »

D'une façon générale, bon nombre des panélistes conviennent que les médias au Burkina Faso peuvent aborder des sujets délicats tels que les rapports du Réseau National de lutte contre la corruption. Cette association cite plusieurs cas de dossiers de corruption traités dans les médias au Burkina Faso dans son rapport 2005. De plus, les panélistes conviennent que les médias au Burkina Faso abordent tous les sujets importants de l'actualité nationale. Même si Ramata Soré ajoute « ils traitent les questions-clés, mais très souvent de façon superficielle, ils ne creusent pas ».

Dans le domaine des salaires, on note un manque de transparence dans le secteur privé (les journalistes de l'État sont payés selon la grille salariale de la fonction publique, laquelle est publiée). Pendant de nombreuses années, les médias, tant du secteur public que privé, ont utilisé des pigistes qui travaillaient dans des conditions médiocres. Selon Rémis Dandjinou, « Il existe une tendance à des reportages équilibrés, objectifs et équitables. De plus, les journalistes dans leur majorité respectent les normes éthiques. Cependant, les questions salariales, les pressions des groupes d'intérêts, la crainte de perdre des marchés publicitaires occasionnent de la corruption et de l'autocensure. Ces éléments participent à limiter les traitements des événements et les questions clés. » De son côté, Ramata Soré affirme : « Les niveaux de salaires ne sont pas satisfaisants. J'ai eu la chance d'avoir fait une enquête sur ce sujet. Certains journalistes ne sont pas payés du tout. Ils profitent des reportages pour se faire un peu d'argent avec le "gombo" (des frais remis au journaliste sur le lieu du reportage par la structure ayant demandé la couverture médiatique). »

« J'ai eu à confronter les propos d'un journaliste avec ceux de son employeur. Lors de son embauche, son patron lui a proposé de le payer à 70 000 FCFA (160 \$) par mois. Il avait une maîtrise universitaire. Et le patron aurait ajouté : "Il y a le 'gombo' sur le terrain, tu vas allonger ton salaire avec." Les journalistes du secteur privé qui ne bénéficient pas d'une convention collective sont soumis à l'arbitraire des patrons de presse », confirme Ahmed Newton Barry. Joachim Bakay ajoute : « il existe des limites surtout salariales qui les poussent à ne plus être objectifs souvent dans leur analyse. »

Les panélistes sont tous d'avis qu'il y a plus de programmes de divertissement que d'information sur les ondes. Ils font cependant une distinction entre les catégories de radios ou de télévisions dont la formule est différente. Rémis Dandjinou constate que « la plupart des médias audiovisuels sont des radios commerciales, généralistes. Ce n'est pas comme le

Dans l'ensemble, les médias disposent de moyens de collecte et de production de nouvelles relativement satisfaisants estiment les panélistes. La plupart des journaux qui paraissent régulièrement sont équipés de matériel de microédition et sont diffusés par Internet alors que de nombreuses radios ont des installations leur permettant de travailler avec le numérique.

quotidien d'État *Sidwaya*. Je trouve d'ailleurs que pour ces radios, traiter de l'information les pénalise, parce que cela peut les amener à se priver de certains partenaires. »

Le CSC révèle que les radios observées dans son rapport de 2005 ont une programmation essentiellement composée de 60 à 70 pour cent d'émissions musicales. Il estime que ce généreux temps d'antenne consacré à la musique, surtout étrangère, éclipse d'autres types d'émissions qui auraient pu être profitables aux auditeurs.

Dans l'ensemble, les médias disposent de moyens de collecte et de production de nouvelles relativement satisfaisants estiment les panélistes. La plupart des journaux qui paraissent régulièrement sont équipés de matériel de microédition et sont diffusés par Internet alors que de nombreuses radios ont des installations leur permettant de travailler avec le numérique. Certains médias ont cependant pris du retard. Il existe des rédactions où les journalistes n'ont pas d'ordinateurs ni d'accès à Internet.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DE L'INFORMATION

Note : 1,98

Pour divers indicateurs, les panélistes ont donné une note plutôt différente de celle de la moyenne finale. Pour ce qui est des notes élevées, les panélistes ont accordé des notes de presque 3 pour les indicateurs 2 et 5, l'accès des citoyens à l'actualité et la presse privée produit ses propres émissions d'actualité. Toutefois, les indicateurs 3 et 4, les médias d'État reflètent les opinions de l'éventail politique et les agences de presse sont indépendantes ont recueilli des notes bien inférieures à la moyenne.

Selon les panélistes, les journalistes burkinabè ne font généralement pas appel à plus d'une source dans leur

« Un grand nombre de journalistes se contentent de répercuter l'information officielle venant d'une seule source », déclare Ramata Soré. Elle indique comme exemple que « pendant l'épidémie de méningite déclarée en 2006, le ministre de la Santé a diffusé sur les médias des contrevérités, et rares sont les journalistes qui ont cherché à vérifier la véracité des propos ».

traitement de l'information. Cela restreint la pluralité des points de vue reflétés dans l'actualité bien que diverses sources soient accessibles. « Un grand nombre de journalistes se contentent de répercuter l'information officielle venant d'une seule source », déclare Ramata Soré. Elle indique comme exemple que « pendant l'épidémie de méningite déclarée en 2006, le ministre de la Santé a diffusé sur les médias des contrevérités, et rares sont les journalistes qui ont cherché à vérifier la véracité des propos ».

Pour ce qui est de l'accès à l'actualité du Burkinabè moyen, Danielle Bougaïré souligne que « les sources d'informations locales sont souvent formelles et inaccessibles. » « Il existe une liberté quant aux choix des médias. Toutefois, les coûts sont élevés pour le commun des Burkinabè » constate Énoch Kihonh Da de la Radio Évangile du Sud-Ouest.

Ahmed Newton Barry précise « de façon formelle, les Burkinabè ont la possibilité d'accéder aux sources d'information. Il n'y a pas d'interdiction de l'État. Cependant, on se rend compte que les zones urbaines sont plus favorisées que les zones rurales. Pour la presse écrite, des initiatives individuelles, assez limitées dans l'espace, offrent des opportunités de les informer dans les langues nationales locales. Mais cela reste marginal. Les quotidiens et les titres les plus en vue, sont tous édités en français et diffusés depuis la capitale. Leur accessibilité est très faible à cause de la langue utilisée. Ils ont aussi un tirage très faible en général. »

« Les médias publics ont encore beaucoup de chemin à faire pour refléter la diversité des opinions dans le pays, » estime Éric Sibiri Kam qui reprend l'opinion des panélistes selon laquelle, au Burkina Faso, la presse publique n'est pas ouverte à tous les points de vue politiques et sociaux. Justin Coulibaly est catégorique : « Les médias publics ne sont pas indépendants. À titre d'exemple : après le non-lieu prononcé dans l'affaire Norbert Zongo en 2006, la presse d'État n'a pas fait écho des nombreuses réactions de la société civile

contre ce non-lieu. La télévision nationale n'a pas couvert les manifestations syndicales contre la vie chère en 2006. Alors que les syndicalistes marchaient, elle a été filmer une Bourse du travail naturellement vide. »

D'autres panélistes ont noté que les médias d'État ont fait des efforts réels ces dernières années pour agir dans l'intérêt du public. Le quotidien d'État *Sidwaya* s'est rapproché de ses lecteurs en ouvrant davantage le journal à plusieurs points de vue politiques. Des efforts semblables ont été observés à la radio nationale. Cependant, la télévision d'État reste orientée vers les activités gouvernementales et demeure peu accessible aux partis d'opposition et à la société civile. L'accès aux médias d'État s'est considérablement élargi pendant les campagnes électorales de 2005 et de 2006 lors des élections présidentielles, législatives et municipales. À ce moment-là, le Conseil Supérieur de la Communication a organisé la couverture médiatique des activités des divers candidats en lice.

Pierre Dabiré, secrétaire général de l'Association des Journalistes du Burkina Faso (AJB), estime que : « Dans un contexte de transition démocratique, il est difficile d'avoir une information équilibrée et de qualité. Les périodes électorales montrent également le déséquilibre de l'information au profit du parti au pouvoir ou des forces d'argent. Dans de telles conditions, beaucoup de journalistes ne respectent pas les règles déontologiques, cela en considération des salaires — bas — pratiqués dans le public comme dans le privé. »

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

Il n'existe pas d'agence de presse nationale indépendante qui rassemble et distribue des informations au Burkina Faso. La seule agence existante est celle de l'État, rattachée aux éditions *Sidwaya* qui ont des correspondants dans les 45 provinces du pays. Cependant, des agences internationales comme l'AFP, l'agence panafricaine d'information (PANAPRESS), Reuters et l'Agence d'information francophone SYFIA, ont des correspondants au Burkina Faso.

Les radios privées produisent généralement leurs propres émissions, mais elles en réalisent aussi quelques-unes en coopération avec des partenaires, souvent des radios étrangères ou des structures d'appui aux médias comme l'institut Panos ou SYFIA.

Deux groupes indépendants de la presse écrite existent au Burkina Faso : Les Éditions Le Pays qui publient 4 titres (un quotidien, *Le Pays*, un hebdomadaire, *l'Évasion*, un mensuel *Votre Santé*); et L'Observateur Paalga qui publie le quotidien éponyme et un hebdo *L'Observateur Dimanche*. En plus du quotidien d'État *Sidwaya*, les Éditions Sidwaya publient plusieurs titres qui paraissent plus ou moins régulièrement (*Sidwaya Plus*, *Carrefour Africain*, *Sidwaya Magazine*, *Sidwaya Sports*, *Sidwaya B.D.*).

Il existe, de l'avis des panélistes, des émissions d'information présentées dans les diverses langues nationales par les radios privées communautaires, associatives ou catholiques ainsi que par les radios locales gérées par la radio nationale. À la télévision et à la radio nationale, les panélistes soulignent que les émissions sont souvent limitées aux informations gouvernementales. « La prise en compte de la diversité linguistique est, selon Évariste Zongo, une réalité dans les médias, mais l'information consiste en des reprises et des traductions. Il manque un bon traitement des informations dans les différentes langues pour une grande partie de la population. »

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 1,34

Pour la majorité des indicateurs, les notes données par les panélistes étaient semblables à la moyenne de cet objectif. Deux exceptions notables avaient trait à l'indicateur 2, les médias reçoivent une rémunération de multiples sources, dont la note était plus élevée, et l'indicateur 7, sur les indices d'écoute et les tirages, qui a obtenu un résultat bien inférieur à la moyenne. Les panélistes étaient entièrement d'accord avec l'évaluation d'Évariste Zongo sur la gestion des affaires en information : « 1) la gestion des médias est opaque; 2) les entreprises de presse ne disent pas

Pour Kassoum Kambou, dans le domaine de la publicité, « il y a des non-dits. Il y a des médias privés vers lesquels l'État n'enverra pas de publicité, et d'autres qu'il choisira, comme une sorte de soutien. L'État est omniprésent dans le secteur privé ne donne pas d'annonce à certains médias de peur de se faire étiqueter [sympathisant de l'opposition] ».

véritablement d'où proviennent leurs financements; 3) pour accéder à la subvention de l'État accordée à la presse privée, les médias doivent d'abord s'acquitter de leurs impôts et de leurs autres charges fiscales; et, 4) L'État donne d'une main et récupère de l'autre. »

Quant à la rentabilité des entreprises de presse, les opinions sont partagées. Certains panélistes pensent que les propriétaires de médias, compte tenu de leur train de vie, sont prospères. D'autres doutent de la rentabilité des médias où ils travaillent.

Certaines entreprises de médias existantes sont le fait d'initiatives individuelles de journalistes ou d'hommes d'affaires. Dans le domaine de la radio, à côté des structures commerciales proprement dites, il existe beaucoup de stations créées par des associations, des communautés et des confessions religieuses. Il existe peu d'informations sur leurs sources de financement, leurs auditoires ou leur fonctionnement.

Ramata Soré note qu'« il n'y a pas de culture de l'entreprise. Ce sont des possessions individuelles ou familiales et c'est le directeur, président fondateur, qui gère tout seul son entreprise et certains de ces directeurs font allégeance au gouvernement ». Les autres panélistes avaient des opinions divergentes sur la gestion des affaires dans les médias. Danielle Bougaïré déclare : « Les médias privés sont des entreprises lucratives. Ils reçoivent de l'aide de l'État. Le secteur de la publicité également s'est développé ces dernières années apportant des sources de revenus supplémentaires aux médias. » Pierre Dabiré, n'est pas d'accord : « La plupart des propriétaires des médias construisent des immeubles et mènent un train de vie qui laisse penser que les entreprises de presse sont lucratives. De plus, l'État propose des aides et subventions. »

Justin Coulibaly note que : « la gestion des médias indépendants, pour la plupart, laisse à désirer. C'est un

Ramata Soré note qu'« il n'y a pas de culture de l'entreprise. Ce sont des possessions individuelles ou familiales et c'est le directeur, président fondateur, qui gère tout seul son entreprise et certains de ces directeurs font allégeance au gouvernement ».

pilotage à vue avec un personnel peu formé et souvent non déclaré à la Caisse de sécurité sociale. »

Compte tenu de ces diverses réactions, il est difficile d'affirmer que les entreprises de médias sont réellement rentables. De plus, on manque d'informations fiables sur leurs revenus et sur leurs capacités de gestion. Enfin, il n'est pas certain que celles qui semblent avoir de bonnes rentrées financières appliquent des méthodes de gestion rigoureuses et transparentes.

Sibiri Erica Kam aborde la question des finances en indiquant que : « les imprimeries ne sont pas subventionnées et il n'existe pas de société de distribution. La vente du numéro et la publicité sont les sources principales de financement des médias. À cela il faut ajouter une subvention annuelle de l'État variable d'une année à l'autre ».

Kassoum Kambou ajoute, « l'indépendance financière des médias est faible. L'industrie de la presse est très peu rentable. Par conséquent : la publicité occupe une grande part. » Et Ahmed Newton Barry déclare « La gestion même de la publicité pose problème. Il n'y a pas de règle édictée pour éviter des monopoles de fait. Il y a des journaux qui accordent à la publicité les trois quarts de leur espace rédactionnel. D'autres journaux, même à plus forte audience, n'ont pas de publicité en raison de leur ligne éditoriale, ». Toutefois, Justin Coulibaly observe que : le secteur de la publicité est encore embryonnaire, ne se limite qu'aux grandes villes sinon qu'à la seule capitale où tout est concentré. »

Pour Kassoum Kambou, dans le domaine de la publicité, « il y a des non-dits. Il y a des médias privés vers lesquels l'État n'enverra pas de publicité, et d'autres qu'il choisira, comme une sorte de soutien. L'État est omniprésent dans le secteur privé ne donne pas d'annonce à certains médias de peur de se faire étiqueter [sympathisant de l'opposition] ».

Les radios associatives ou communautaires ont développé des partenariats qui leur permettent de bénéficier de financement autre que la publicité, très faible dans ce secteur. Ainsi, un des panélistes, Victor Ouédraogo, journaliste, donne

l'exemple de sa station de radio : « *La Voix du Paysan* a des sources de financement de programmes sur trois et quatre ans au plan international avec la Radio Suisse Romande et au plan national avec Unicef, le CNLPE. »

Les panélistes ont aussi noté qu'une certaine aide internationale est fournie par les ambassades étrangères au Burkina Faso. C'est le cas de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas qui ont appuyé ou continuent de soutenir le secteur de la presse privée et publique avec de l'assistance à la formation et de l'équipement. Les organismes internationaux comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) octroient également de l'aide financière ou matérielle. En 1999, par exemple, l'OIF a octroyé près de 28 millions FCFA à la presse burkinabè dont des subventions pour des projets présentés par des journaux comme *Le Pays*, *L'Observateur Paalga*, *Bendré* et *Le Journal du Soir* (qui a cessé de paraître).

Au Burkina Faso, l'État offre un appui sous forme de subventions aux journaux privés. Cependant, les conditions d'obtention ne sont pas imposées uniformément. Les journaux qui reçoivent une part plus importante de la publicité gouvernementale ont aussi tendance à recevoir des subventions plus généreuses. La « subvention ne remplit pas son rôle qui est celui d'assurer la diversité des opinions », estime Ahmed Newton Barry. Évariste Zongo poursuit en disant que « la presse écrite en langues nationales reçoit une subvention très faible de l'État. [De plus,] elle n'a pas accès à la publicité ».

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

L'information obtenue des médias par le ministère de l'Information permet d'avoir une idée de ce qu'on entend par *entreprises de presse viables* au Burkina Faso et de celles qui peuvent demander une subvention. Ainsi en 2006, une subvention de 150 millions FCFA a été accordée à 40 médias privés, soit 11 organes de presse écrite, 26 stations de radio et 3 de télévision⁴. *L'Observateur Paalga* a reçu 6 221 789 FCFA de l'État et a versé dans les caisses de l'État, rien que pour les impôts, environ 12 millions FCFA. La télévision privée SMTV, par exemple, a versé 2 400 000 FCFA à l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ARTEL) et a reçu 6 221 789 FCFA⁵. Toutefois, malgré ces traitements inégaux, les panélistes sont convaincus que les subventions n'influent pas sur le contenu rédactionnel des médias bénéficiaires.

« En réalité, il n'existe aucune source indépendante qui mesure l'auditoire ou contrôle le tirage des journaux, » déclare Ahmed Newton Barry. La presse écrite publie ses propres données et il n'existe pas de contrôle indépendant. Rémis Dandjinou déclare : « À Canal 3, nous faisons des études de marché par le biais des messages (SMS) que nous recevons au cours de certaines émissions ou par le téléphone : Si en une heure de temps on a reçu 200 coups de téléphone, c'est par exemple un indicateur d'écoute de la radio. » Il affirme qu'en 2005, dans le cadre du fonds de soutien à la presse, Canal France International a fait une étude de marché détaillée concernant les télévisions au Burkina Faso.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,45

Pour cet objectif, les points accordés aux indicateurs par les panélistes ne différaient pas beaucoup de la moyenne globale. Tous les panélistes sont d'avis que les journalistes burkinabè disposent d'organisations professionnelles et syndicales fiables et que la société civile appuie les médias. L'indicateur 3, les ONG soutiennent la liberté de parole et les médias indépendants, est celui qui a recueilli le plus de points. Les résultats de l'indicateur 2, sur les associations professionnelles, étaient aussi élevés. Dans le domaine de la formation, les panélistes constatent que le côté pratique laisse à désirer dans les filières existantes. Par conséquent, ce sont les résultats de l'indicateur 5 qui étaient les plus faibles, avec quand même une différence de seulement un demi-point.

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Information et de la Communication (SYNATIC) défend les intérêts matériels des journalistes. L'Association des Journalistes du Burkina

⁴ Rapport sur la distribution des subventions aux médias privés, ministère de l'Information, 2006

⁵ Ministère de l'Information, rapports 2006

Parlant de la formation à court terme, Rémis Dandjinou indique que : « Le soutien des institutions a donné un meilleur cadre d'expression aux organes de presse. Cependant, les difficultés existent sur les questions de la formation professionnelle. »

Faso (AJB), qui regroupe l'ensemble des professionnels, a pour objectifs de défendre la liberté de la presse, l'éthique du journalisme et d'assurer la formation des journalistes ainsi que l'amélioration de leur niveau professionnel. « La profession du journalisme est un secteur dynamique et organisé qui connaît la présence d'associations et d'ONG défendant ses intérêts, » reconnaît Joachim Baky. Sibiri Éric Kam n'est pas d'accord en ce qui concerne les services aux membres. Il déclare : « Les associations professionnelles sont nombreuses, mais pour le moment, elles n'apportent pas grande chose à leurs membres. Elles essaient néanmoins de plaider leur cause auprès des gouvernants. »

Les divers types de médias au Burkina Faso sont regroupés en associations qui s'efforcent de défendre les intérêts de leurs membres. Les principales sont La Société des Éditeurs de la Presse (SEP), l'Union Nationale de l'Audiovisuel libre du Faso, l'Association des Radios communautaires (ARC), l'Association

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

Sibiri Éric Kam n'est pas d'accord en ce qui concerne les services aux membres. Il déclare : « Les associations professionnelles sont nombreuses, mais pour le moment, elles n'apportent pas grande chose à leurs membres. Elles essaient néanmoins de plaider leur cause auprès des gouvernants. »

des Médias Communautaires (AMC), le Réseau des Radios et Revues Rurales.

« Au Burkina il existe une société civile active qui défend la liberté de la presse », assure Évariste Zongo. Ahmed Newton Barry ajoute : « Il existe une bonne tradition de vivacité de la société civile au Burkina Faso. La loi sur la presse en vigueur actuellement dans le pays, qui est assez favorable à la presse, est le fruit de la pression de cette société civile. Les organisations des professionnels de la presse se sont regroupées au sein d'une structure indépendante de l'État appelée "Centre de presse Norbert Zongo" qui bénéficie de l'appui du gouvernement et d'associations internationales de presse. »

Le Département de Journalisme de l'Université de Ouagadougou, offre des formations de 2e cycle et des certificats. Le Centre de Formation Professionnelle de l'Information (CFPI) du ministère de l'Information offre aussi une formation en journalisme. Les étudiants peuvent aussi suivre des cours en journalisme ailleurs en Afrique (au Sénégal, au Togo, en Côte d'Ivoire) de même qu'en Europe. En dépit de la formation professionnelle reçue, certains panélistes sont d'avis que le niveau de compétence de bien des diplômés est peu élevé.

Parlant de la formation à court terme, Rémis Dandjinou indique que : « Le soutien des institutions a donné un meilleur cadre d'expression aux organes de presse. Cependant, les difficultés existent sur les questions de la formation professionnelle. Les diplômés ne tiennent pas compte de la nécessité de spécialisation des journalistes. Les formations à court terme ne sont pas assez importantes et souvent inexistantes; cela se traduit par une difficulté de pratique et de développement à l'encontre de l'éthique et de la déontologie. »

Tous les panélistes ne sont pas d'accord. « Les professionnels de la presse sont mieux protégés et défendus par les ONG (syndicats, ONG de défense des droits humains,

etc.) que par l'État », déclare Kassoum Kambou. « L'AJB, le CNP-NZ [Centre National de Presse Norbert Zongo], la SODEMA (Société de Développement des Médias en Afrique), le RIJ (Réseau Informel des Journalistes) sont quelques structures qui offrent des opportunités de recyclage aux journalistes. Il existe également des écoles de formation. Certains journalistes burkinabè se font connaître au niveau international par la qualité de leurs productions et par l'obtention de prix internationaux » déclare Ramata Soré, diplômée de l'université de Ouagadougou et lauréate du Prix CNN Afrique pour la presse écrite en 2006.

« La RTB [RadioTélévision du Burkina] dispose d'un budget de 20 millions FCFA chaque année pour la formation, mais cette somme n'est pas utilisée. En fait, les journalistes ne l'ont su qu'en 2006 », a indiqué Nathalie Somé. « Le CFPI du ministère de l'Information est plutôt une école pour permettre aux agents de progresser dans l'administration publique. J'en connais beaucoup qui ont été formés là-bas, mais je ne vois pas ce qu'ils apportent en plus au travail journalistique qu'ils faisaient avant. Mais du point de vue de la rémunération, c'est bien. Ils évoluent. Du niveau I au niveau II, l'individu passe de la catégorie salariale C à B de la fonction publique » affirme Ahmed Newton Barry.

En 2006, le CNP-NZ a organisé une formation à court terme pour la presse écrite et la radio qui réunissait 20 journalistes pour chaque événement. Danielle Bougaïré, une des formatrices dans le cadre de ce programme, s'est plainte que « les responsables de médias n'envoient pas de journalistes aux formations du CNP-NZ alors qu'ils n'ont aucuns frais à engager. Dans ces formations, on se rend alors compte du faible niveau des journalistes qui travaillent dans les médias. »

En raison du manque de services de distribution, chaque journal du Burkina Faso est distribué par son propre réseau de vente concentré dans la capitale. Voici comment Ahmed Newton Barry décrit les services d'imprimerie : « L'imprimerie n'est pas bien organisée. Il y a une seule rotative indépendante qui vient juste de s'installer (en 2006). » Pour l'audiovisuel, trois entreprises privées ont assuré, en 2006, le service de distribution des programmes des télévisions internationales. Il s'agit de ISEC, de CFAO et de Neerwaya Multivision. Elles permettent à leurs abonnés d'accéder à plus ou moins cinquante chaînes selon la formule d'abonnement.

Liste des panélistes

Newton Ahmed Barry, rédacteur en chef d'*Événement*,
Ouagadougou

Ramata Sore, journaliste *l'Événement*, Ouagadougou

Danielle Bougaïré, assistante à l'Université de Ouagadougou
au département de journalisme, Ouagadougou

Joachim Baky, gérant de l'agence de communication Édifice
McCaan Ericsson et de Radio Ouaga FM, Ouagadougou

Évariste Zongo, coordonnateur d'un programme d'appui
aux journaux en langues nationales de l'Association des
Éditeurs et Publicateurs de Journaux en Langues Nationales,
Ouagadougou

Justin Coulibaly, responsable du Syndicat National des
Travailleurs de l'Information et de la Communication
(SYNATIC), Ouagadougou

Rémis Djandjinou, responsable des programmes de la
télévision privée Canal 3, Ouagadougou

Éric Sibiri Kam, président de la Ligue pour Défense de la
Liberté de la Presse, Ouagadougou

Nathalie Some, journaliste à la Radio Télévision du Burkina
Faso, Bobo Dioulasso

Kihon Énoch Da, chargé de programmes de la Radio Évangile
du Sud Ouest, Gaoua

Jean Victor Ouedraogo, journaliste, La Voix du Paysan Radio,
Ouahigouya

Tiergou Pierre Dabire, secrétaire général de l'Association des
Journalistes du Burkina, Ouagadougou

Modérateurs :

Abdoulaye Diallo, coordinateur, Centre de presse Norbert
Zongo, Ouagadougou

Sié Offi Some, conseiller, Centre de presse Norbert Zongo,
Ouagadougou

L'étude sur le Burkina Faso a été coordonnée par, et menée
en partenariat avec, l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest,
Dakar, Sénégal.